

l'architecte
de votre
patrimoine

Press Communication

GROUPE BAC

BESSAN ASSURANCES COURTAGE

R.C.S. Paris 391 177 664 - Siret 391 177 664 00011

GROUPE BAC

GLOBAL RISK ASSURANCES

RCS Paris 512 212 895 - Siret 512 212 895 00019

GROUPE BAC

BESSAN IMMOBILIER INVESTISSEMENT
BESSIMO

R.C.S. Paris 484 734 280 - Siret 484 734 280 00015

31, rue Boissy d'Anglas - 75008 PARIS

Tél. : 01 47 42 73 70 - Fax : 01 47 42 73 71 - E-mail : b100@groupebac.com - www.groupebac.com



GROUPE BAC

Des solutions adaptées à chaque profil

■ NOS MÉTIERS

Courtier en Assurances de personnes.
Courtier en Assurances de biens.
Conseil en Gestion de Patrimoine Indépendant (CGPI).
Conseil en Investissements Financiers (CIF).
Conseil en Investissements Immobiliers.
Courtier en financement immobilier.
Intermédiaire en opérations de banque
et services de paiement.

■ NOTRE CLIENTÈLE

Entreprises.
Professionnels indépendants.
Personnes privées.
Institutionnels.

■ NOS DOMAINES D'INTERVENTION

Prévoyance et retraites collectives.
Assurances vie.
Optimisation financière et fiscale.
Produits bancaires.
Responsabilité civile toutes activités.
Multirisque professionnelle toutes activités.
Risques divers et risques spéciaux.
Assurances privées.
Transactions immobilières.
Défiscalisation.

Notre déontologie nous engage

La complexité de la réglementation et la diversité des offres relatives à la gestion de patrimoine sont devenues un réel souci pour tous ceux qui cherchent à optimiser la valorisation de leur actif patrimonial.

“Diversité des besoins, convergence des moyens, unité d’action.”

■ NOTRE GROUPE

Laurent Bessan, fonde en 1993 son cabinet d’assurances, en tant que courtier généraliste et se spécialise dès l’année 2000 en assurance vie.

Il crée en 2005 le groupe BAC, proposant son expertise au travers de ses structures de conseil en gestion de patrimoine, d’investissement financier, d’investissement immobilier et de prévoyance.

En 2009, Laurent Bessan crée une nouvelle structure GLOBAL RISK ASSURANCES dédiée aux assurances de biens pour les particuliers et les entreprises du Groupe BAC.

En 2012, le Groupe BAC acquiert plusieurs portefeuilles d’assurances dans le cadre de son développement.

L’année 2013 est déjà marquée par de nouveaux événements pour le Groupe BAC, comme la création de BAC Investment, société d’investissements et de participations.

Le Groupe BAC fête aussi en 2013 ses 20 ans de services, de conseils et de proximité avec ses clients.

Notre cabinet a été consacré par la profession comme parmi les 100 premiers Courtiers Français.

Les Conseillers du Groupe BAC partagent des valeurs et une éthique professionnelle leur permettant de tisser avec vous et dans la durée, un vrai partenariat basé sur l’efficacité et la confiance.

■ NOTRE MÉTHODE

Avant tout, nous sommes à l’**écoute** de vos attentes afin de cerner avec précision chacun de vos souhaits dans sa particularité et de vous apporter les conseils les plus adaptés. Les experts et actuaires de nos différentes structures procèdent ensuite à une **étude** claire et pratique, qui permet de dresser les grandes lignes stratégiques de notre **mission** et de consacrer avec vous les solutions que nous vous préconisons. Enfin, pour chacune de nos **actions**, nous vous assurons un suivi de qualité et de haute fiabilité pour que vos succès puissent sérieusement s’inscrire dans la durée.

■ ÉCOUTE ET DISPONIBILITÉ

Le Groupe BAC écoute et appréhende au plus juste votre situation et son contexte. Une écoute sensible pour projeter avec “pragmatisme” les besoins futurs, en fonction de l’évolution prévisible des données familiales et professionnelles et des textes en vigueur.

Votre Conseiller sera là pour vous accompagner dans le temps et renouveler ses conseils.

■ TRANSPARENCE

Dès la première rencontre avec son client, le Groupe BAC précise la nature des prestations susceptibles d’être délivrées, et sa rémunération effective. Tout au long de sa relation avec le client, le groupe BAC s’attache à collaborer dans la plus totale transparence.

■ INDÉPENDANCE ET OBJECTIVITÉ

Le Groupe BAC exerce son activité en toute indépendance. Dans ce cadre, il s’oblige :

- A agir loyalement et équitablement au mieux des intérêts de ses clients.
- A informer ses clients de tout lien contractuel ou financier avec un organisme financier, commercial ou administratif.
- A mettre un terme à la mission le cas échéant.

■ CONFIDENTIALITÉ

Le Groupe BAC est tenu au secret professionnel dans les conditions prévues par la loi. Ainsi, une confidentialité totale permet nécessairement la connaissance personnalisée du client. Elle lui garantit la protection de toute information et de tout document, confiés au Groupe BAC.

Gage de succès :

La gestion de patrimoine sur-mesure

Quelles que soient la taille et la complexité de notre patrimoine, nous sommes tous à la recherche de conseils avisés.

L'accompagnement d'un professionnel se révèle souvent indispensable.

Le conseiller du Groupe BAC vous apporte une réponse sur mesure, globale et objective.

■ LE CONSEIL EN STRATÉGIE PATRIMONIALE

Le Groupe BAC analyse vos situations professionnelles et privées sur tous les plans afin d'établir un diagnostic patrimonial et d'élaborer la stratégie la mieux adaptée. Le Groupe BAC fait évoluer l'organisation et la

composition de vos actifs pour répondre à vos objectifs de constitution, d'optimisation, ou tout simplement de jouissance de votre patrimoine.

■ LE SUIVI

Afin d'optimiser les résultats de vos actifs patrimoniaux, le Groupe BAC s'engage par contrat à suivre la mise en œuvre de la stra-

tégie et son adaptation au fur et à mesure de l'évolution de votre cellule patrimoniale et de vos choix de vie.

■ RESPECT DU PROFIL D'INVESTISSEUR

Au service de votre stratégie, le Groupe BAC respecte votre profil d'investisseur, que nous définissons ensemble, et retient les supports de placements et d'investissements

sélectionnés avec rigueur auprès des meilleurs professionnels du marché : gestionnaires de fonds, établissements financiers, compagnies d'assurance, foncières...

Des produits financiers pour chaque profil

*Capitalisation,
assurance vie,
PEA, compte titre,
complément de revenu
ou de retraite,
le Groupe BAC a
sélectionné une offre
très large de produits
financiers,
en intermédiation.*

■ CONTRAT D'ASSURANCE-VIE OU DE CAPITALISATION EN MULTI GESTION

Le Groupe BAC a sélectionné les compagnies proposant les meilleurs rendements en assurance vie. L'offre de placement comporte les fonds "euros" avec taux garantis et une sélection d'OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) des plus performants, dans le cadre de la multi gestion. L'investissement immobilier en SCPI peut aussi être porté par l'assurance vie avec son cadre fiscal avantageux. L'assurance vie participe aux transmissions en quasi exonération de droits de succession, notamment avec l'utilisation de la clause bénéficiaire démembrée.

■ RETRAITE PAR CAPITALISATION

Le Groupe BAC a retenu une offre diversifiée de contrats de retraite essentiellement multi support pour le particulier et le chef d'entreprise, complétés de garanties des plus sécurisantes et négociés aux meilleurs frais auprès des compagnies de référence sur le marché.

■ DÉFISCALISATION FINANCIÈRE : FIP, FIP-ISF, FCPI ET FCPR

Les produits financiers peuvent aussi permettre des réductions d'impôt. Les FIP (Fonds d'Investissement de Proximité) et les FCPI (Fonds Communs de Placement dans l'Innovation) permettent de défiscaliser jusqu'à 12 000 € d'impôt par personne et 24 000 € par couple (au 01/01/2013).

Investir dans un FCPI ou un FIP présente 3 avantages majeurs :

- Une réduction d'impôts de 18% du montant des souscriptions effectuées (Hors frais d'entrée)
- L'exonération des plus values réalisées
- Les avantages fiscaux des FCPI et des FIP se cumulent avec celui du FIP CORSE.

Le FCPR (Fonds Commun de Placement à Risques) est un véhicule de placement conçu pour investir dans des sociétés non cotées.

Les FCPR ne bénéficient pas d'avantage fiscal lié à l'impôt sur le revenu à l'entrée, contrairement au FCPI et au FIP. Cependant, et c'est là l'avantage fiscal principal des FCPR, la loi TEPA prévoit que les souscripteurs de parts de FCPR peuvent réduire leur **ISF à hauteur de 50% de leur versement**, sur la part du FCPR investie dans des PME non cotées éligibles. Ainsi, un FCPR qui investira 100% des sommes collectées dans ces PME, vous offrira une réduction d'ISF de 50%. Il est à noter que la **réduction maximale accordée est de 18 000 €**.

■ COMPTES-TITRES, PEA, SÉLECTION D'OPCVM

Les meilleures maisons de gestion ont été retenues pour la gestion sous mandats ou en gestion libre (compte titres ou PEA).

Notre sélection des meilleurs fonds a été réalisée pour vous guider parmi les 9 000 OPCVM français.

■ SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER

Une société civile de placement immobilier est une société civile immobilière (SCPI) de type particulier. Comme elle est autorisée à faire publiquement appel à l'épargne, elle est strictement encadrée par un régime juridique très protecteur pour l'épargnant.

En échange des fonds collectés auprès des investisseurs, en majorité des particuliers, elle leur remet des parts sociales. Avec l'argent collecté, la SCPI achète des immeubles dont elle perçoit les loyers. Après déduction de tous les frais (entretien, gestion, impôts locaux, assurances, etc.), elle redistribue le résultat aux associés, chacun en proportion du nombre de parts qu'il possède. Une liste avec les revenus déjà établis est disponible sur notre site internet.

Le Groupe BAC, Optimiser son opération immobilière en toute sérénité

*Acquisition ou revente
d'une résidence principale,
investissement locatif dans
l'ancien comme dans le neuf
et plus particulièrement
en profitant des possibilités
de **défiscalisation** et solutions
de financements les plus souples
du marché, le Groupe BAC
répond à toutes les exigences,
le tout dans le cadre des textes.*

BESSAN IMMOBILIER INVESTISSEMENT "BESSIMO"

Au service de votre stratégie, le Groupe BAC respecte votre profil d'investisseur, que nous définissons ensemble, et retient les supports de placements et d'investissements sélectionnés avec rigueur auprès des meilleurs professionnels du marché : gestionnaires de fonds, établissements financiers, compagnies d'assurance, foncières, le tout dans le cadre des textes en vigueur.

LA TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Le Groupe BAC s'engage dans l'évaluation et l'estimation de votre bien afin de vendre au meilleur prix, mais aussi dans les délais qui vous conviennent. Le Groupe BAC privilégie la qualité du conseil et de l'estimation du prix afin de ne pas paupériser votre bien en le laissant trop longtemps sur un marché inadapté en raison d'un prix injustifié. Le Groupe BAC sécurise votre transaction.

LES PRÊTS IMMOBILIERS

Le Groupe BAC a négocié une offre de prêts immobiliers. Nous intervenons en amont des crédits, afin de mettre à votre disposition des solutions négociées auprès des plus grandes banques. Que vous achetiez votre résidence principale, un bien en vue de le louer, un produit de défiscalisation, des rachats de parts de sociétés, le Groupe BAC vous propose des solutions.

*“Le Groupe BAC intervient pour tout type
d'investissements.”*

Assurer ses biens en toute quiétude

Le Groupe BAC a élaboré des produits d'assurances de qualité optimale à des tarifs très attractifs.

■ NOS FORMULES AUTOS

- **Contrats Dommages Tous Accidents** avec ou sans franchise pour tout type de véhicules y compris haut de gamme.

■ ASSURANCE HABITATION

Pour les propriétaires occupant (ou non occupant) ou locataire d'un bien immobilier.

Un expert indépendant partenaire évalue la valeur de votre patrimoine mobilier et les besoins à couvrir, tout en vérifiant les protections vol en place.

Le Groupe BAC élabore des contrats spécifiques couvrant l'intégralité de vos biens comprenant :

- **Aménagements et embellissements.**
- **Contenu en général dits « meublants » :**
 - Objet d'Art et tableaux (avec assistance à expertise).
 - Bijoux (dans la demeure et sur la personne en tout lieux).
 - Caves à vins.
 - Piscine et matériels, aménagements divers.
 - Cave, parking, chambres de service et dépendances.

■ AUTRES GARANTIES

- **Objets d'art et de collections** (y compris montres).
- **Matériel photographique et vidéo**, tablettes tactiles, etc...
- **Navigation de plaisance, Aéronef de tourisme et d'Affaires.**

■ ASSURANCES PROFESSIONNELLES

Nos contrats prévoient notamment pour les entreprises :

- Les diverses renonciations à recours prévues réciproquement entre toutes les composantes de votre activité.
- Votre responsabilité civile professionnelle comprenant les dommages corporels, matériels, immatériel consécutive et non consécutive tout en vérifiant les protections vol en place.
- La valeur de vos biens professionnels à assurer en immobilier, aménagements divers, matériels et mobiliers professionnels.
- Marchandises vous appartenant ou confiée à des tiers.
- La marge brute à garantir en cas de sinistre.
- La valeur vénale de votre entreprise à garantir en cas de non-reprise d'activité pour cas de force majeure.
- La garantie en cas de retrait de marchandises jugée impropre à la consommation.

RISQUES FINANCIERS

- RC Dirigeant.
- RC liés à la fabrication de produits.
- RC liés à l'exploitation d'une entreprise.
- RC liés à la gestion d'une entreprise.

Notre équipe définit avec vous les garanties qui vous intéressent. Nous vous proposons

des contrats adaptés à vos besoins et aux risques propres à votre secteur d'activité ou à votre profession.

En cas de sinistre, le Groupe BAC s'engage à garantir les dommages corporels, matériels et/ou immatériels de votre société (incendie, pertes financières, vol, détériorations...).

MANDATAIRES SOCIAUX

- Un contrat spécifique couvrant les mandataires sociaux en cas de mise en cause de leur responsabilité civile à raison de dommages de toute nature causés durant l'exercice de leur mandat.
- Une assurance chômage en cas de perte d'emploi.

TRANSPORT

Couverture des transports maritimes, aériens et routiers sur toutes destinations.

En cas d'accident, les marchandises que vous transportez peuvent être endommagées voire perdues.

Le Groupe BAC vous propose des conseils personnalisés pour étudier avec vous les solutions les mieux adaptées en termes de protection et de garanties.

Nos contrats couvrent les dommages de vos marchandises et/ou biens matériels liés à votre activité professionnelle.

Entreprises et indépendants : Choisissez le meilleur en matière de prévoyance

Le Groupe BAC a sélectionné une gamme de produits pour les entreprises et les indépendants et adapte son offre en fonction de la taille de l'entreprise et des choix stratégiques des dirigeants.

■ PRÉVOYANCE ET FRAIS DE SANTÉ

Nous proposons des contrats standards ou sur mesure en partenariat avec les plus importantes compagnies d'assurance ou institutions de prévoyance, en respectant scrupuleusement les directives de chaque convention collective.

En frais de santé, nous avons passé des accords de gestion délégués de remboursements avec les plus importants centres de gestion, afin de faciliter notamment le changement d'assureur lors d'appels d'offres, que nous lançons pour le compte de nos clients.

■ ÉPARGNE RETRAITE

• Contrat collectif de retraite (art. 83, 39 et PERE)

Que ce soit pour l'ensemble du personnel d'une entreprise, pour l'encadrement ou les dirigeants, le Groupe BAC a retenu l'offre de quelques partenaires pour proposer des contrats collectifs de retraite complémentaire par capitalisation. Cette offre permet d'obtenir un nombre élevé de garanties (garantie et nature de la rente) et des options précieuses (reversion).

• Contrat retraite Madelin individuel

Les indépendants, commerçants ou professions libérales, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire spécifique par capitalisation dit "retraite Madelin". Le Groupe BAC a sélectionné les meilleurs contrats du marché pour leurs garanties, leur souplesse et pour leur gestion financière. La "sortie" en rente fiscalisée est la contrepartie de la déduction fiscale des cotisations régulières et des versements exceptionnels.

• Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO)

Si l'entreprise a souscrit un plan d'épargne d'entreprise (PEE), elle peut mettre en place un plan de retraite collectif destinataire de ses abondements (défiscalisés et non socialisés), qui accordera aux salariés, le moment de la retraite venue, un versement en capital ou une rente appréciable.

• Assurance Indemnités de Fin de Carrière (IFC)

L'obligation faite aux entreprises de verser les

indemnités de fin de carrière à leurs salariés au moment du départ en retraite, peuvent être étalées dans le temps et provisionnée (charge déductibles) sur un contrat d'assurance qui produira des intérêts et sécurisera les salariés.

• Épargne salariale PEE (Plan d'Épargne Entreprise)

Le groupe BAC a sélectionné une offre de Plan d'Épargne Entreprise pour la souplesse de leur gestion administrative et la pertinence de leur gestion financière.

• Plan d'épargne retraite populaire (PERP)

Le PERP est un produit d'épargne à long terme qui permet d'obtenir, à partir de l'âge de la retraite, un revenu régulier supplémentaire.

Le capital constitué est reversé sous forme d'une rente viagère.

Il peut également être reversé sous forme de capital, à hauteur de 20%.

Il permet aussi d'utiliser l'épargne accumulée pour financer l'acquisition d'une première résidence principale.

Chaque année, les sommes versées sur un Perp sont déductibles pour chaque membre du foyer fiscal, dans la limite d'un plafond global.

Pour les versements effectués en 2012, ce plafond est égal au plus élevé des 2 montants suivants :

10% des revenus professionnels de 2011, nets de cotisations sociale et de frais professionnels, avec une déduction maximale de 28 282 €, ou 3 535 € si ce montant est plus élevé.

Des garanties professionnelles élevées, gages de flexibilité

Pour exercer son activité en toute intégrité, le Groupe BAC dispose de toutes les cartes professionnelles et des compétences requises

CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (CIF N° E 001139) CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE INDÉPENDANT

Un conseil en gestion de patrimoine indépendant est soumis à la réglementation recommandée par l'ANACOFI CIF, c'est la raison pour laquelle le Groupe BAC a adopté le statut de conseiller en investissements financiers. Ce statut fixe un cadre de travail précis apportant au client des garanties élevées de professionnalisme (diplômes, déontologie, connaissances professionnelles). Ainsi, le conseil écrit devient la signature spécifique des Conseils en Gestion de Patrimoine Indépendant.

<http://www.anacofi.asso.fr>
www.amf-France.org

Le Groupe BAC s'engage donc à respecter scrupuleusement son propre code Intérieur.

INTERMÉDIAIRE EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENT INSCRIT À L'ORIAS : GROUPE BAC N° 07 000 025

L'intermédiaire en opérations de banque met en rapport un client avec un établissement de crédit pour réaliser une opération de banque. Pour ce faire, le Groupe BAC bénéficie d'un mandat délivré par un établissement de crédit précisant la nature des opérations et est également inscrit sur une liste tenue par l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel).

AGENT IMMOBILIER CARTE N° T 12829, PRÉFECTURE DE PARIS

Le Groupe BAC peut effectuer directement toutes les transactions immobilières vente de bien neuf, ancien, produit de défiscalisa-

tion... dans la mesure où la société dispose de la carte réglementaire d'agent immobilier (Carte Verte).

COURTIER EN ASSURANCE DE PERSONNES INSCRIT À L'ORIAS : GROUPE BAC N° 07 000 025, GLOBAL RISK ASSURANCES N° 09 050 061

Le Groupe BAC dispose du statut de courtier en assurance. Le courtier représente son client et dispose d'une offre de contrats relevant de plusieurs compagnies. Il doit veiller, au titre de son devoir de conseil, à proposer par écrit des placements adaptés à la situation

financière, juridique, fiscale de son client. Le Groupe Bac est également membre de la chambre des courtiers en assurance (CSCA) depuis 1993.

(<http://www.csc.fr>)

ASSURANCES PROFESSIONNELLES ET GARANTIES FINANCIÈRES

Les différentes cartes professionnelles sont accompagnées obligatoirement d'assurances responsabilité civile professionnelle et de garanties financières exigées par la réglementation. Le Groupe BAC bénéficie du contrat de groupe souscrit auprès de CGPA, pour

ses activités d'intermédiation en assurances, d'opérations bancaires, et d'investissements financiers. Il bénéficie également d'un contrat (RCP et GF) auprès de COVEA RISKS et de COVEA CAUTION pour ses activités immobilières.

Nous avons sélectionné des partenaires de renom

*P*our garantir l'excellence de ses prestations le Groupe BAC s'est entouré des meilleurs groupes d'assurance, de prévoyance, de patrimoine et d'immobilier du marché.

PRÉVOYANCE

Instituts de Prévoyance



Compagnies d'assurance



PATRIMOINE

Compagnies d'assurance



Plateformes



ASSURANCES DE BIENS



BANQUES

